

## ARRÊTÉ N° MA-ARE-2020-038 du 04/03/2020

portant des mesures temporaires de circulation et de stationnement au niveau la parcelle cadastrée E 1345 pour occupation du domaine public stationnement d'une benne à gravats du 05/03/2020 au 05/06/2020

Le Maire de LAPALUD,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225.

Vu le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

**Vu** la demande formulée par M. PACOME Bruce en date du 03 mars 2020 pour le stationnement d'une benne à gravats devant l'entrée du garage (parcelle cadastrée E 1345) à LAPALUD pour une durée de 3 mois.

Considérant que pour permettre le stationnement de cette benne, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

## ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le stationnement de la benne à gravats sur le domaine public est autorisé du 05/03/2020 au 05/06/2020 devant l'entrée du garage (parcelle E 1345).

Un périmètre de sécurité sera installé par le pétitionnaire. Cette autorisation pourra être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie.

<u>Article 2</u>: Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par M. PACOME Bruce pour permettre l'application des présentes dispositions.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Maire de LAPALUD, la Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Guy SOULAVIE



Département : VAUCLUSE

Commune : LAPALUD

Section : E Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/650 Date d'édition : 23/07/2019

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

©2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

O Stationnement Benne

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : ORANGE

132, Allée d'Auvergne 84873 84873 ORANGE CEDEX tél. 04 90 51 29 21 -fax 04 90 51 27 89 cdif.orange@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

